

# Création d'une association pêche

Réunion du mardi 10 avril 2018 à 18h30  
en mairie de Pérignat-ès-Allier, Salle Onslow

## Personnes présentes et ordre du jour

### Personnes présentes

Franck Turret	Yvon Debaine
Bernard Turret	Adrien Trinquart
Fabien Dobler	Olivier Maingot
Christian Monchalin	David Domas
Virgilio Dasilva	Luc Bortoli
Mathieu Bricchi	Claire Laignez
Patrice Patureau	Stessy Fourneron
Alain Foullit	Jules Pasquier
Alexandre Cregu	

### Personnes excusées :

Heredia Romain	François Mauquez
Lutau Jean-Marie	Jonathan Vuillier
Ceyrat Pascal	Christian Vuillier

### Ordre du jour :

Claire rappelle le contexte de cette réunion en expliquant qu'une réunion publique a été organisée jeudi 5 avril 2018 en Mairie de Pérignat-ès-Allier afin d'informer toutes personnes intéressées par la création d'une association de pêche de l'avancement du projet. Le projet de la future association a été présenté, les échanges ont été constructifs. La date de la présente réunion a été communiquée afin que les personnes intéressées puissent être présentes lors de cette assemblée constitutive. L'ordre du jour est présenté :

1. Présentation des statuts et adoption des statuts
2. Election du Conseil d'Administration
3. Elections du Bureau
4. Echanges

## I. Présentation des statuts de l'association

Un nom d'Association est proposée : *Pêche & Nature du Val d'Allier*

Franck Turret explique que l'association pourrait à termes s'impliquer dans la gestion d'autres plans d'eau en plus de celui de l'Ecopole. Ainsi le nom ne doit pas fermer le périmètre d'intervention en reprenant le nom de l'Ecopole. Alexandre Crégu explique que d'autre part, l'entrée environnementale donnée depuis le départ à l'association est bien reprise dans le nom.

Le nom de « Pôle Pêche du val d'Allier » est évoqué, Alexandre explique qu'il sera possible de changer de nom plus tard si plusieurs personnes le demandent.

L'ensemble des personnes présentes valide finalement le nom de « *Pêche & Nature du Val d'Allier* ».

Pour des questions de réception du courrier, il est décidé que le siège de l'association soit en Mairie de Pérignat-ès-Allier. La question du local est posée et il sera demandé à la Mairie de mettre à disposition de l'association un bureau afin de pouvoir se réunir, de stocker du matériel et les documents officiels.

L'objet de l'association est lu :

« *L'Association a pour objet :*

- *De gérer les droits de pêche des acteurs publics ou privés sur le Val d'Allier*
- *De répondre à des marchés publics et de proposer ses services dans un cadre contractuel.*
- *De mettre en place une concertation avec les propriétaires des étangs et de définir de manière collaborative les grands enjeux de cette gestion : réglementation, garderie, aménagement.*
- *De participer activement à la protection des milieux aquatiques :*
  - *favoriser une pêche responsable et respectueuse de l'environnement en limitant les pratiques à fort impact,*
  - *de lutter contre le braconnage,*
  - *de lutter contre la pollution des eaux,*
- *D'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion piscicole*
- *D'effectuer toutes les interventions de mise en valeur piscicole (inventaires piscicoles, constitution de réserves de pêche, aménagement de frayères, opérations de repeuplement) et plus généralement toutes réalisations et aménagements (passe à poissons) nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixée.*
- *De favoriser, particulièrement en direction des enfants et des jeunes, des actions d'information et d'éducation. L'association est compétente pour organiser des concours, des évènements, des animations ou toutes autres manifestations en lien avec son action ».*

Luc Bortoli prend la parole pour expliquer qu'en domaine privé, il n'y a pas de passe à poisson. Ce mot sera donc enlevé. Luc précise également que sur le volet animation et pédagogie, la fédération de pêche pourrait être impliquée. Il est proposé que l'intervention de la fédération de pêche passe par l'Association qui assure la coordination de l'ensemble des acteurs qui interviendraient sur les étangs dont elle aurait la charge. Concernant l'animation des enfants le mercredi après-midi, une convention de partenariat entre l'association et la fédération de pêche devra être mise en place afin d'en définir les conditions.

Il est à noter que les enfants effectuent 18 séances de pêche dans l'année (de mars à juin puis de septembre à novembre). Ces 18 séances sont réparties sur le territoire du Puy-de-Dôme et certaines pourraient avoir lieu sur des étangs qui seront gérés par l'Association.

Le fonctionnement de l'association est présenté :

- **Les membres de droit** sont les deux mairies, la LPO Auvergne et la fédération de pêche 63. Ils ont le droit de vote et sont désignés par leurs instances respectives pour quatre ans.

Le collège des collectivités sera composé des deux communes : Pérignat-ès-Allier et la Roche Noire. Plusieurs personnes présentes précisent qu'il serait intéressant de demander des subventions aux deux communes et aux Communautés de Communes de Billom Co et de Mond'Arverne. Des demandes de subvention à l'échelle Européenne seraient également possibles. Ce collège bénéficie entre 2 et 4 sièges au CA et entre 0 et 1 siège au bureau.

Le collège des partenaires se compose de la LPO Auvergne et de la Fédération de Pêche du 63. Luc Bortoli explique que compte tenu du périmètre d'intervention de la fédération de pêche (47 AAPPMA et 3 associations de gestion), la fédération de pêche 63 ne pourra pas s'impliquer au quotidien dans l'association mais sera présente ponctuellement en cas de besoin.

Bernard Tourret pose la question de l'intérêt d'impliquer les collectivités au niveau du bureau. Virgilio Dasilva explique que le fait que la Fédération de pêche du 63, la LPO et les Communes soient parties prenantes de l'association donne du crédit à cette association. Le positionnement des mairies dans le bureau est un choix stratégique. Il précise que l'ensemble des membres investis dans la création de l'association sont conscients que ces acteurs ne vont pas s'impliquer dans la vie quotidienne de l'association.

Franck Tourret explique que la personne qui représentera la Mairie de Pérignat et qui représentera le collège des collectivités territoriales au bureau, sera comme la fédération de pêche, un acteur à solliciter ponctuellement. Cependant le fait que ces acteurs fassent partie du bureau permet de structurer le partenariat et de donner de la légitimité à l'association en cas de sollicitation.

Le collège des partenaires bénéficierait entre 2 et 4 sièges au CA et entre 0 et 1 siège au bureau.

**Les membres actifs** regroupent les personnes ayant une carte de pêche annuelle et les personnes ayant cotisé pour l'année et donc adhérentes de l'association. Il est précisé qu'il n'y a aucune obligation de prendre une carte de pêche pour faire partie de l'association, du moment où la personne en a fait la demande et a payé une cotisation, cette personne est adhérente à l'association. Il est proposé que tout adhérent qui prendrait une carte de pêche annuelle dans les 12 mois qui suivent son adhésion ait une déduction équivalente au coût de la cotisation, sur le prix de la carte de pêche annuelle.

Olivier Maingot pose la question du prix de la cotisation. Il est précisé que la carte de pêche serait valable 12 mois, que l'adhésion serait valable 12 mois mais que le tarif des cartes de pêche et du montant de la cotisation seraient définis pour l'année civile.

Christian Monchalin salue qu'il soit possible d'être adhérent de l'association sans être obligé d'avoir sa carte de pêche à l'année.

Les membres actifs bénéficieraient entre 8 et 16 sièges au CA et entre 3 et 6 sièges au bureau.

L'ensemble des personnes présentes valident cette proposition.

**Les membres d'honneur** n'ont pas le droit de vote, ne cotisent pas et ce titre est décerné par le CA.

#### La cotisation :

Elle est due uniquement pour les membres actifs.

Le tarif est défini pour l'année civile (pour l'année 2018 le tarif de 10€ est évoqué) et une déduction s'applique sur la carte de pêche annuelle si celle-ci est prise dans les 12 mois. La carte de pêche est calendaire tout comme la cotisation.

Il est précisé que des tarifs spéciaux seront mis en place pour les jeunes de moins de 10 ans et pour les jeunes entre 10 et 18 ans. La question du tarif préférentiel pour les adhérents de la fédération de pêche est posée.

Après échanges, deux solutions sont identifiées :

- faire un tarif préférentiel aux personnes qui font partie de la Fédé 63
- faire un tarif préférentiel à toutes personnes ayant une carte interfédérale avec le 63

Après échanges, 3 personnes votent pour un tarif préférentiel uniquement pour les adhérents à la fédération 63, la majorité l'emporte, il est donc proposé que le tarif préférentiel s'applique pour toutes personnes ayant une carte de la fédération 63 ou réciprocaire avec le 63.

Il est précisé qu'il sera possible de refuser une adhésion s'il y a infraction à la législation ou à la réglementation mise en place.

#### Ressources de l'Association :

Les différentes ressources possibles de l'association sont énumérées.

Il n'y a pas de remarque particulière.

#### Assemblée Générale :

Claire précise qu'une personne = une voix mais qu'il est possible d'avoir un pouvoir. Cependant, une personne ne peut avoir qu'un seul pouvoir.

La question du quorum en assemblée générale est posée. Après échange, il est proposé de ne pas mettre de seuil, Luc Bortoli précise que dans les assemblées des AAPPMA, 5% des personnes se déplacent. La mise en place d'un quorum pourrait-être trop contraignant.

#### Absences :

Afin de limiter les absences, il est proposé de mettre un alinéa sur l'assiduité. Un système d'amende aux personnes ne venant pas aux réunions est proposé et finalement rejeté. Après échanges il est proposé d'exclure le membre si 2 absences sont injustifiées au cours de l'année. Chaque membre de l'association s'engage donc en cas d'indisponibilité de s'excuser.

#### Présentation de la composition du bureau

La composition du bureau est présentée : un président, deux Vice-Présidents, un trésorier, un secrétaire, et deux membres du bureau. Ces deux derniers postes pourront notamment être occupés par les représentants des collectivités territoriales et du collège des partenaires.

Il est précisé que le rôle du trésorier est très important, après échange il est proposé qu'au lieu de deux vice-Présidents il y ait un seul vice-Président et un trésorier adjoint. Cette proposition est validée et la composition du bureau est donc changée.

La question de la durée des mandats est évoquée. L'ensemble des personnes présentes valide que le CA et le bureau soit élu pour 4 ans. Afin que ces instances ne soient pas renouvelées d'un seul coup, il est proposé qu'exceptionnellement la moitié des personnes élus soient réélues dans deux ans (au lieu de quatre) afin de mettre en place un renouvellement par moitié. Cette proposition est validée par l'assemblée.

L'ensemble du contenu des statuts est lu en prenant en compte les modifications apportées.

Les statuts sont adoptés par l'ensemble des personnes présentes (Claire Laignez, Stessy Fourneron et Jules Pasquier représentants du SEAT, ne participent pas à l'adoption des statuts de l'association).

## **II. Elections du Conseil d'Administration**

Il est précisé qu'en accord avec les statuts qui viennent d'être adoptés, le collège des collectivités territoriales puisse bénéficier de deux sièges au CA et d'un siège au bureau. Franck Tourret explique que ce serait Vivien Pérard, conseiller municipal qui serait désigné par la Mairie de Pérignat, Eric Barbry ou Bernard Léon pourraient être suppléants. Le représentant de la Mairie de la Roche Noire n'est pas encore désigné.

Toujours en accord avec les statuts, il est proposé que le collège des partenaires puisse bénéficier de 2 sièges au CA et d'un siège au bureau. Concernant le collège des partenaires, Luc Bortoli précise que ce serait René Bianco qui représenterait la fédération de pêche, concernant le représentant de la LPO, la personne n'est pas encore désignée. Il est proposé que le représentant du collège des partenaires au bureau soit René Bianco.

L'ensemble de l'assemblée prend note et valide ces informations.

Claire demande qui souhaite se présenter au Conseil d'Administration. Il est précisé que Jean-Marie LUTAU, Romain HEREDIA et Jean-Luc NOWIK se sont excusés pour ce soir. Ils n'ont pas pu être présents mais souhaitent être membres du Conseil d'Administration de l'Association.

Claire demande si l'ensemble des personnes présentes acceptent leurs candidatures malgré leur absence. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

D'autres personnes se proposent leurs candidatures au Conseil d'Administration :

- Franck Tourret
- Fabien Dobler
- Christian Monchalin
- Virgilio Dasilva
- Mathieu Bricchi

- Alain Foullit
- Alexandre Cregu
- Yvon Debaine
- Adrien Trinquart
- Olivier Maingot

L'ensemble des candidatures est acceptée à l'unanimité par l'assemblée (Claire Laignez, Stessy Fourneron et Jules Pasquier représentants le SEAT, ne participent pas au vote).

Le Conseil d'Administration est donc composé de

- Franck Tourret, Fabien Dobler, Christian Monchalin, Virgilio Dasilva, Mathieu Bricchi, Alain Foullit, Alexandre Cregu, Yvon Debaine, Adrien Trinquart, Olivier Maingot, Jean-Marie Lutau, Romain Heredia, Jean-Luc Nowik pour le collège des pêcheurs, soit de 13 personnes
- de René Bianco et d'une personne non encore désignée par la LPO, soit de deux personnes pour le collège des partenaires,
- de Vivien Pérard et d'une personne non encore désignée par la Mairie de La Roche Noire, soit de 2 personnes pour le collège des collectivités territoriales.

Au total, et en accord avec les statuts de l'association, le Conseil d'Administration se compose de 17 personnes.

## **II. Elections du Bureau**

En accord avec les statuts, il est proposé de procéder à l'élection des membres du bureau par les représentant du collège des pêcheurs au Conseil d'Administration. C'est-à-dire par les 13 personnes qui viennent d'être élues par l'assemblée générale. Jean-Marie Lutau, Romain Heredia, Jean-Luc Nowik étant excusé, 10 personnes participent à l'élection.

Election du président : une seule personne se présente, Virgilio Dasilva. Il est élu à l'unanimité (10 voix pour)

Election du Vice-Président : une seule personne se présente, Franck Tourret. Il est élu à l'unanimité (10 voix pour)

Election du Trésorier : une seule personne se présente, Alexandre Cregu. Il est élu à l'unanimité (10 voix pour)

Election du Trésorier adjoint : une seule personne se présente, Yvon Debaine. Il est élu à l'unanimité (10 voix pour)

Election du secrétaire : une seule personne se présente, Adrien Trinquart. Il est élu à l'unanimité (10 voix pour)

Il est proposé que le représentant du collège des partenaires au bureau soit René Bianco et que le représentant du collège des collectivités territoriales au bureau soit Vivien Pérard.

L'ensemble du Conseil d'Administration de l'Association valide la composition du bureau suivante :

Président	Virgilio Dasilva
VP	Franck Tourret
Trésorier	Alexandre Cregu
Trésorier Adjoint	Yvon Debaine
Secrétaire	Adrien Trinquart
Membre du bureau	René Bianco
Membre du bureau	Vivien Pérard

### III. Echanges divers

Il est précisé que des devis ont été faits pour la création des cartes de pêche.

Une page Facebook a été créée « Ecopôle Val d'Allier », on a commencé à l'alimenter. Il est proposé de créer une page particulière pour l'association de pêche « *Nature & pêche du Val d'Allier* », du contenu entre la page de l'Ecopole et celle de l'Association pourra être échangé.

La question du site internet est posée. Les pêcheurs souhaiteraient que sur la page Facebook apparaisse un lien qui renvoie sur le site mais le principe d'un site internet pour l'ensemble de l'Ecoole est validé.

Il est proposé d'organiser une réunion de bureau très prochainement ainsi qu'un conseil d'administration afin de délibérer sur le règlement de pêche, sur les tarifs des cartes, sur le partenariat avec la fédération de pêche, sur le prix de location de l'étang au SEAT...

La réunion est levée à 20h30, un pot de l'amitié est offert pour célébrer la création de cette association.

Adrien Trinquart  
secrétaire



